

L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 26 – 2002

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

SOMMAIRE

• Le message du président Par Pierre Froidevaux	5
• L'étonnant destin de Marie-Louise Chiquet Par Marie-Angèle Lovis	9
• Tractations à Chauvilliers, à l'occasion de l'échange de cette enclave contre les Bois de Montjoie Par Guy Sichler	19
• Le dispensaire antituberculeux de Porrentruy Par Pierre-Yves Donzé	33
• Movelier et son passé sur CD-Rom Par Jean Christe-Meier.....	47
• Quelques considérations sur le paysage Par Jérôme Chenal.....	53
• L'épouse trompée. Les délits de la chair dans les Franches- Montagnes au XVIII^e siècle Par Aline Paupe	59
• La classe unique de l'école de Souboz Par Denis Petitjean.....	67
• Les cimetières du district de Delémont Par Christel Lovis	75

Couverture : Sœur Ange-Marie, du Dispensaire antituberculeux de Porrentruy, avec le véhicule de l'institut. Années 1930.
Fonds du Dispensaire antituberculeux, Porrentruy.

L'Hôtâ est publié par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ). La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de sa cotisation.

Rédaction:

Rédacteur en chef: Philippe Simon, journaliste, Lausanne

Rédacteur en chef adjoint: Yves Gigon, Porrentruy

La responsabilité des articles incombe aux auteurs: Prix du numéro: Fr. 25.-

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année dernière, nous avons fêté le 25^e anniversaire de l'ASPRUJ. Pour lancer la fête rurale organisée le 17 juin 2001 à la Halle cantine de Saignelégier, le Comité avait proposé à ses invités une célébration oecuménique. Permettez-moi de vous remettre pour lecture un extrait de la prédication donnée à cette occasion par M. le pasteur Pierre Wyss de Saignelégier.

[...] Je me suis permis d'évoquer cette course folle et vaniteuse de la vie moderne par contraste avec les valeurs que l'«Association pour la Sauvegarde du Patrimoine rural Jurassien» me semble défendre, pour peu que je la connaisse. Sauvegarder le patrimoine. Je vois là un excellent remède contre la course folle doublée de la dévalorisation rapide et le «prêt-à-jeter» que notre société moderne produit. Il y aura bien sûr des gens qui qualifieront un tel idéal de passéisme, d'esprit rétrograde doublé d'un refus de regarder devant pour construire l'avenir. Je ne partage pas une telle critique.

Je vous livre une réflexion personnelle, suite à 2 voyages aux USA, passés maîtres dans le progrès tout azimut et la folle course en avant. J'ai, bien sûr, été émerveillé par les paysages grandioses et les grands espaces. En revanche, j'ai été terriblement déçu de découvrir à quoi se résument maints villages que j'ai traversés. Chez nous, au propre et au figuré, ont dit selon l'adage bien connu que «l'église est au milieu du village». Là-bas, c'est la station service et

le drugstore qui sont au milieu du village. Autour: quelques baraques en bois et des caravanes montées sur plots! Los Angeles: une alignée à l'infini de pavillons sans style, juste fonctionnels. Le centre ville: une forêt de buildings sans vie à leurs pieds.

J'ai alors repensé à nos villages européens, aux vieilles demeures, à ces fermes, au linteau de leurs portes sur lesquels on lit parfois: «1600... 1700». J'ai alors réalisé que ce qui est pour nous normal est en réalité un véritable trésor. Une immense chance de pouvoir vivre le présent, construire l'avenir avec

cette présence constante de notre passé... Chance de ne pas nous sentir lâchés dans la course du temps comme des feuilles mortes, mais de pouvoir regarder devant nous en nous appuyant sur un passé.

D'ailleurs, observez ce qui se passe dans nos villes! Nous avons beau vivre au XXI^e siècle, toujours est-il que la vie citadine se concentre toujours dans la partie la plus ancienne de la ville. Quand nous partons à la découverte d'une ville, notre instinct nous pousse toujours vers l'ancien bourg et en aucun cas vers les alignements fonctionnels (...)



Fête rurale du 17 juin 2001 à Saignelégier. Distribution des cadeaux.

L'ÉTONNANT DESTIN DE MARIE-LOUISE CHIQUET

«Le 20 février 1879, 11 heures et demi avant midi»¹ naissance de Marie-Louise Chiquet, fille de Louise. Événement banal en soi, mais qui va entraîner la mère et l'enfant dans des situations particulières au XIX^e siècle.

Intéressons-nous au milieu dans lequel vit la maman.

Ses parents, François Chiquet et Anne Caroline Fleury, sont originaires d'Asuel, mais ils n'y résident pas. D'après le registre des bourgeois d'Asuel, Louise vient au monde à Moral. Son père est horloger. Il a quatre enfants de son mariage avec Anne Caroline. Au moment du décès de son épouse en 1878, Louise, l'aînée, a 18 ans alors que la cadette n'a que 13 mois. Il se remarie trois ans plus tard avec une ressortissante du Noirmont qui lui donnera neuf descendants.

Huit mois et demi après la mort de sa mère, Louise accouche d'une fillette qu'elle nomme Marie-Louise. Son statut de mère célibataire est loin d'être une exception à l'époque. Ne serait-ce que sur les huit filles que son père a eues lors de ses deux mariages, quatre ont eu un enfant illégitime.

L'acte de naissance de la petite précise que la maman est domiciliée à la Neuveville où elle exerce la profession de gouvernante. Sa parenté résiderait dans la même localité ou dans les environs, son père étant installé à la Neuveville dans les premières années sui-

vant son remariage. Elle ne serait donc pas déracinée dans une région où elle n'aurait pas de liens familiaux ni sociaux.

Son emploi laisse supposer qu'elle est engagée dans une famille de la bourgeoisie locale dont elle garde les enfants. Il est impossible de savoir si elle a pu conserver son travail durant sa grossesse.

Par contre, le lieu d'accouchement est connu. Il s'agit de l'Hôpital des sages-femmes, à Berne. A première vue, ce fait est plutôt exceptionnel à une époque où la femme accouche à la maison, avec l'assistance d'une sage-femme dans le meilleur des cas. La mère de Marie-Louise bénéficie ainsi des dernières connaissances scientifiques du moment puisque cet établissement est chargé de former les sages-femmes du canton. Cependant son règlement précise qu'en plus de son rôle d'instruction en matière obstétricale et gynécologique, cet établissement doit «être une institution de bienfaisance, en ce qu'il est destiné à recevoir et à soigner les femmes enceintes, celles qui sont en travail et les accouchées, pauvres ou privées de ressources»². C'est peut-être pour cette jeune fille le seul endroit qui l'ait accueillie dans son état.

Que se passe-t-il après la venue au monde du bébé?

Louise Chiquet place sa fille en pension chez une dame Inäbnit-Moser³ à Grindelwald. Le choix de cette person-

ne comme famille d'accueil surprend. Cette dame est protestante, de langue allemande et habite dans l'Oberland bernois tandis que Louise est catholique, de langue française et domiciliée dans la partie francophone du canton de Berne. Aucun indice ne permet d'expliquer cette décision. On ignore aussi la date du début du placement, mais on sait que la pension, Fr. 100.- par an, est payée jusqu'au mois de juillet 1881.

Dans une lettre datée du 3 novembre 1881, le maire d'Asuel se plaint «*que depuis un an, elle [Louise Chiquet] a quitté la Suisse, abandonnant ainsi son enfant*»⁴. Le conseil communal ignore son nouveau domicile.

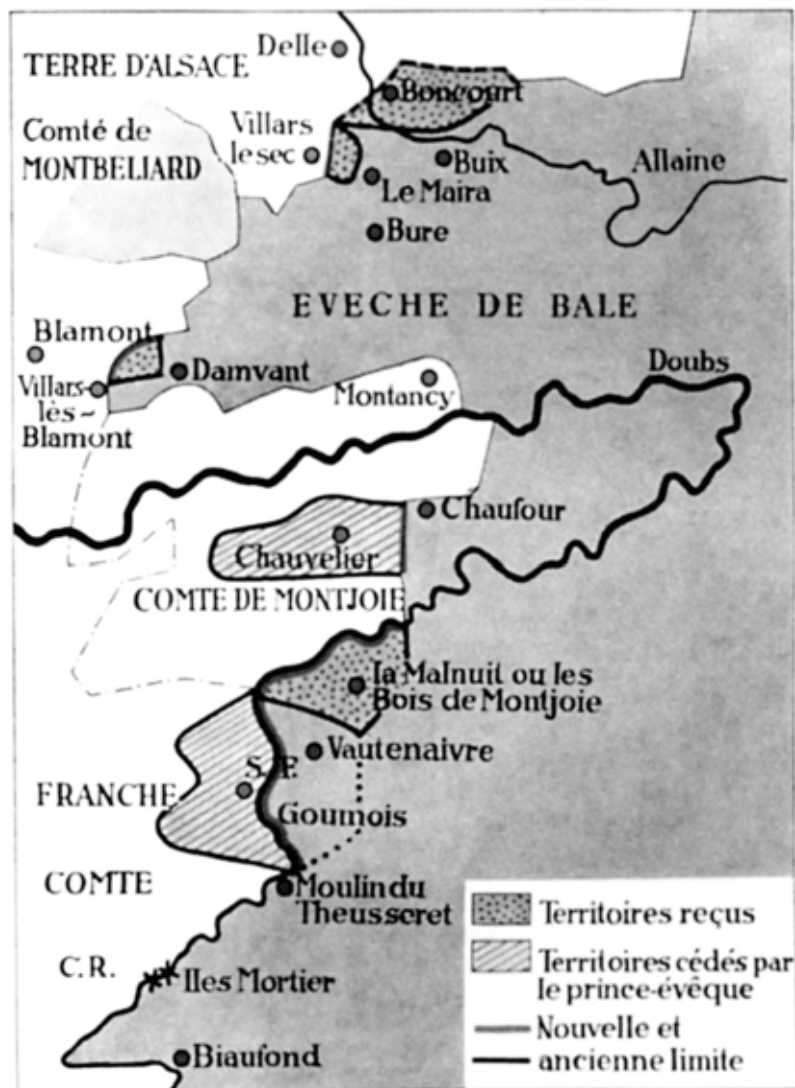
En consultant les registres des passeports du canton de Berne⁵, on constate que le 4 novembre 1880, un passeport a été délivré à Chiquet Louise, 21 ans, originaire d'Asuel. Cette inscription confirme les dires des autorités communales - Louise a effectivement quitté le pays - et apporte des précisions supplémentaires intéressantes:

- La Neuveville est indiquée comme lieu de domicile au moment de la demande du passeport. Cette précision soulève la question de savoir si la jeune femme a gardé son ancien emploi ou si elle en a trouvé un autre dans la même localité. Etant donné qu'elle a placé sa fillette et qu'elle lui paie sa pension, on est en droit de supposer qu'elle a repris le travail après son accouchement.

- On découvre également, d'après un bref signalement, que Louise est (...)

TRACTATIONS À CHAUVILLIERS À L'OCCASION DE L'ÉCHANGE DE CETTE ENCLAVE CONTRE LES BOIS DE MONTJOIE

Le 20 juin 1780 à Versailles, le roi de France Louis XVI et l'évêque Gobel représentant le prince-évêque de Bâle, Frédéric de Wangen, échangèrent leurs souverainetés respectives sur des territoires situés dans le Haut-Doubs. Il s'agissait entre autres de régulariser le tracé de la frontière à l'endroit de l'enclave bâloise de Chauvilliers, et à celui des terres de la Malnuit, qui bien que situées sur la rive droite du Doubs, étaient alors rattachées au comté de Montjoie. Le fait est bien connu mais ce qui l'est moins ce sont les répercussions concrètes de ces décisions prises en haut lieu, sur la vie quotidienne des habitants du hameau de Chauvilliers. Le premier concerné par l'échange était le comte de Montjoie Ferdinand François III Fidèle Hamand qui était vassal du roi de France pour les territoires de la Malnuit, encore appelés «Les bois de Montjoie»; mais tout au bas de l'échelle sociale les paysans de Chauvilliers furent aussi les témoins de plusieurs tractations avant et après la signature du traité d'échange. Quelles traces les archives en ont-elles gardées ? Qu'en reste-t-il sur le terrain aujourd'hui ? Que savons nous des habitants de l'époque et du type de maison dans lequel ils vivaient ?



L'échange de territoires de 1780. Extrait de Les relations de l'Evêché de Bâle avec la France au XVIII^e siècle, par Pierre Rebetez-Paroz, 1943.

LES DÉBUTS DE LA MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE DANS LE JURA: L'EXEMPLE DU DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX DE PORRENTRUUY (1930-1970)

Si la tuberculose a aujourd'hui pratiquement disparu de nos contrées, elle était il y a encore quelques dizaines d'années la principale cause de mortalité, Contagieuse et très répandue dans les milieux populaires, elle a engendré une lutte particulière de la part des autorités médicales et politiques. En l'absence de thérapie efficace, elle a en effet donné naissance à de nombreuses mesures prophylactiques et préventives, destinées à améliorer les conditions hygiéniques de vie des classes indigentes, à isoler les malades contagieux et à propager une idéologie de la propreté¹. A terme, la lutte contre la tuberculose débouche sur notre médecine sociale et préventive moderne. Ce petit article aimerait retracer les diverses étapes du combat contre la tuberculose dans le Jura, à travers l'exemple du Dispensaire antituberculeux de Porrentruy.¹

La tuberculose dans le Jura et à Porrentruy

Le Jura bernois, et le district de Porrentruy en particulier, sont parmi les régions de Suisse les plus gravement touchées par la tuberculose³. Cela se remarque dès les premières statistiques fédérales en la matière (1876) (voir tableau 1).

Cette mortalité est inégalement répartie dans le Jura bernois. Ce sont les centres urbains et horlogers, dans lesquels s'additionnent l'entassement des

Tableau 1: Mortalité tuberculeuse pour 10000 habitants, par périodes quinquennales (1876-1910)^A

Période quinquennale	Jura ⁵	Suisse
1876-1880	37,9	31,9
1881-1885	39,0	32,1
1886-1890	38,6	32,1
1891-1895	37,9	29,6
1896-1900	32,5	27,9
1901-1905	32,0	27,1
1906-1910	28,4	24,3

familles, le manque d'hygiène et la misère sociale en général, que l'on trouve les taux de mortalité les plus élevés. Ils se montent à une moyenne annuelle de 40,2 décès pour 10000 habitants dans le district de Porrentruy pour la période 1891-1910 et à 35,3 dans celui de Bienne. Dans l'ensemble du Jura, une dizaine de communes dépassent le seuil de 40 décès pour 10000 habitants par année. C'est le village de Chevenez, en Ajoie, qui détient la palme avec un taux de 54,7. A Porrentruy, le D^r Otto Schenker⁶ écrit en 1880 que la tuberculose «devient une vraie calamité publique, qui anéantit non seulement des familles, mais des générations entières, de l'aïeul au petit-fils, notamment dans la classe ouvrière et horlogère»⁷. Le nombre de tuberculeux admis chaque année à l'hôpital de cette ville passe de moins de 10 au début des années 1860⁸ à plus de 70 à la fin des années 1870⁹. En 1886, les administra-

teurs de l'hôpital affirment dans leur rapport à l'Etat de Berne que «la majeure partie de nos malades étaient atteints de tuberculose sous ses formes les plus variées»¹⁰.

La situation jurassienne est dramatique. En Suisse, seul le canton de Genève est plus touché, avec un taux de 33,5 pour les années 1906-1910. On saisit donc la nécessité d'engager une lutte importante contre ce fléau. Au niveau fédéral, la Confédération intervient avec l'adoption d'une loi sur la lutte contre la tuberculose en 1928. L'Etat fédéral demande aux cantons d'agir sur le terrain et leur accorde des subventions à cet effet. Le corps médical et de nombreuses personnalités n'avaient pourtant pas attendu cet acte législatif pour intervenir. Ils s'étaient réunis en de nombreuses Ligues cantonales contre la tuberculose dès 1896 (Bâle et Grisons), ainsi qu'en une Association suisse contre la tuberculose en 1902. Dans le canton de Berne, la lutte antituberculeuse est relativement tardive, puisque la ligue cantonale n'est fondée qu'en 1930¹¹.

Concrètement, la lutte contre la tuberculose se fait de plusieurs manières. Il s'agit évidemment de soigner les personnes atteintes de cette maladie. Pour ce faire, les cures d'air et de soleil, principalement dans les régions alpines où l'on crée des sanatoriums, sont privilégiées. On assiste aussi au développement de nouvelles méthodes chirurgicales et orthopédiques propres à cette maladie. La thérapie antitubercu- (...)

MOVELIER ET SON PASSÉ SUR CD-ROM

L'histoire locale n'est pas une nouveauté pour notre région. De petites villes comme Delémont, Porrentruy, Moutier, Saint-Ursanne avaient pris les devants depuis fort longtemps. Il est vrai aussi que l'évolution des techniques d'impression, entre autres la photogravure, a beaucoup contribué par la suite au développement de ce genre d'ouvrages.

Pour les villages, il a fallu attendre d'avoir de la matière à publier et les moyens financiers, c'est donc plus récent. La création du canton du Jura a sans doute favorisé l'étude de l'histoire régionale ou locale et l'éclosion de certaines recherches, grâce à la documentation des Services cantonaux (Bibliothèque cantonale, archives, etc.).

Dans certains cas, ces brochures ont été réalisées à titre privé (Glovelier), ailleurs sur l'initiative de la commune (Courfaivre) ou des Sociétés de développement et d'embellissement (Soultce).

Ayant eu l'occasion de faire des recherches généalogiques en Haute-Alsace, j'ai constaté que chez nos voisins, c'est la Société d'histoire du Sundgau qui publie les histoires locales sous le thème: Découvrir le Sundgau.

L'exposition de l'an 2000

A Movelier, c'est le changement de siècle qui a déclenché le processus: pour marquer l'événement, il fut décidé d'or-

ganiser une exposition de photographies, d'objets et de documents ayant trait à l'histoire du village.

Intitulée «Movelier et son passé», cette étonnante exposition, qui eut lieu les 8 et 9 juillet 2000, s'était donné comme objectif de raconter un siècle de vie quotidienne dans cette localité de 430 âmes¹.

«Dès le début de l'année 2000, cinq courageux volontaires emmenés par Mario Leuenberger frappent aux portes de la centaine de ménages de Movelier, explorent les greniers, s'enfoncent dans les caves. Chasseurs de souvenirs, ils recherchent le passé. Parfois chanceux, souvent persévérants, ils ont trouvé des photographies (près de 300), des objets divers (plus de 150) ainsi que des statues, des uniformes et des articles de presse. Autant de pièces, inédites pour beaucoup, qu'ils ont patiemment et secrètement rassemblées en une riche exposition abritée en trois lieux: à la maison communale, où sont passés en revue les grands événements de la vie locale; dans une remise, où se trouvent les objets de plus grandes dimensions: motos, calèche, corbillard, chariot-dévidoir des pompiers, etc.; dernière étape, la salle paroissiale qui réserve quelques surprises oubliées depuis plus de 50 ans dans le grenier de l'église: un portrait de saint Germain, des statues en terre cuite conçues en 1852 par le Delémontain Joseph Parrat, le premier harmonium de l'organiste Emile Moritz, ainsi qu'un lampadaire datant de 1784».



Rare statue en terre cuite ayant l'intérieur creux, et représentant saint Sébastien, provenant de l'église de Movelier. Déposée, actuellement au Musée, jurassien d'art et d'histoire de Delémont.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE PAYSAGE

Le paysage «naturel»

Le paysage «naturel» est volontiers opposé au paysage «artificiel». Il faut comprendre qu'il y a deux types de milieu: d'une part celui de la campagne, le milieu naturel où la végétation, les roches et les cours d'eau forment le langage visuel et d'autre part celui de la ville, où la construction humaine, minérale et transformée, prend le dessus sur la nature. Identifier la ville, opposée à la campagne, ne pose généralement aucun problème; les images qu'elle produit sont des objets du quotidien. La ville, née du travail humain, reproduit le monde, l'organise. L'homme recrée son *imago mundi* en créant la ville. Il agence, forme des limites, à diverses échelles; de la chambre au quartier, du quartier à la ville voisine. Son catalogue de formes est connu; la rue, le bloc, la façade sont des éléments de la construction urbaine.

La campagne est plus ambiguë à définir, elle s'urbanise en nature. Le catalogue des formes n'est pas le même; la rangée d'arbres remplace la façade et la colline prend la forme du bloc. Pourtant, l'organisation de l'espace est identique à celle de la ville. L'image du monde est recréée, à une autre échelle, mettant en scène la nature. Mais la gestion de ce paysage «naturel» est artificielle et par conséquent totalement urbaine. La limite entre les deux n'existe plus depuis longtemps, depuis que l'homme a - hormis de rares exceptions - colonisé l'entier du territoire, tel

l'exemple qu'est la Suisse. Les notions de nature et d'artifice se mêlent pour ne plus être différenciables. L'homme vit en ville partout sur le territoire, seules les «rues» changent. Tout en précisant que le paysage est décrit ici sous un angle exclusivement perceptif et organisationnel ou de «management», et que toutes les notions biologiques d'écologie, de biotope ou de «milieu naturel» sont volontairement omises.

La construction du paysage par l'homme

Le propos peut s'appliquer aussi bien aux paysages de nature jurassiens que sur la Riviera vaudoise, haut lieu du tourisme helvétique. Dans le premier cas, les Franches-Montagnes véhiculent une image de milieu naturel, avec leurs sapins, leurs chevaux, leurs fermes (...)



Exemple d'interaction entre l'homme et le paysage naturel: la monoculture des sapins dans les Franches-Montagnes. Photo Jérôme Chenal.

L'ÉPOUSE TROMPÉE. LES DÉLITS DE LA CHAIR DANS LES FRANCHES-MONTAGNES AU XVII^e SIÈCLE

Dans les Franches-Montagnes du XVIII^e siècle, les délits commis contre les mœurs représentent une part importante de l'ensemble de la criminalité. De plus, la justice intervient essentiellement lorsque les relations sexuelles illicites ont porté leurs fruits! La majeure partie des délits ne parvient donc pas à la connaissance de l'appareil judiciaire, mais vraisemblablement à celle de la famille et du public. Il s'agit donc de définir où se situe la ligne de démarcation entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas du point de vue de la communauté, de savoir quelle instance fixe la norme, d'apprécier les modalités des nombreux arrangements privés ainsi que de cerner le rôle fondamental et extrajudiciel joué par le curé de la paroisse.

Les délits de la chair dans les Franches-Montagnes au XVIII^e siècle, terre catholique relevant tant pour le pouvoir temporel que spirituel de l'Evêque de Bâle, apparaissent dans les archives criminelles comme la partie émergée d'un iceberg. L'intervention de la justice, la mise en marche de l'appareil répressif, n'est de loin pas systématique. En effet, 55 des 71 procès étudiés débutent d'office suite à une naissance illégitime, alors qu'il est bien clair que tous les rapports sexuels illicites n'ont pas été féconds. La législation, qui a relayé les prescriptions canoniques puis la coutume, a pourtant précisément codifié les conduites sexuelles. Il existe donc une variable, dont la rumeur publique est un

véritable baromètre, qui détermine ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Cette variable, largement influencée par les réactions du corps social impliqué (bailli, curé, famille, communauté villageoise) et par la capacité des coupables de corriger ou non la faute commise, mais aussi et surtout sur ses acceptations de ce qui est intolérable du point de vue des textes. Les délits contre les mœurs sont en cela extrêmement révélateurs du contexte religieux-moral dans lequel ils s'inscrivent. La répression joue en conséquence essentiellement un rôle préventif et fonctionne comme une menace, qui complète un ensemble de régulations internes connues de tous.

De la théorie à la pratique

Les délits commis contre les mœurs relèvent pour les bailliages étudiés de la justice criminelle, à l'exception de la première fornication. Le jugement est rendu par le Conseil aulique¹ qui siège sans appel à Porrentruy, mais toute l'instruction est de la compétence du bailli. Pour rendre la sentence, le Conseil aulique se base sur les conclusions du procureur, qui lui-même utilise des textes relativement précis: La Caroline², des ordonnances princières qui concernent tout l'Evêché³, ainsi que des traités particuliers à chaque bailliage, tel celui de Delémont pour les Franches-Montagnes (1595), qui codifie très

précisément les peines encourues pour les délits de fornication et d'adultère.

Fornication

«Celuy ou celle qui commettra fornication payera d'amende pour la première fois deux livres, pour la seconde cinq, et pour la troisième dix livres, et telles amendes seront connues par devant la chambre à l'exclusion de la première.»

Adultère

«Touchant le chastois d'adultère, à fin d'y dénommer le certain, et retrancher toute inégalité a esté conclu, que (...)



Extrait du Paysan perversi, Paris: 1776.
Illustration de Binet (in Philippe Ariès et Georges Duby, « Histoire de la vie privée »).

LA CLASSE UNIQUE DE L'ÉCOLE DE SOUBOZ, TENUE DE 1911 À 1959 PAR JULES GUEISBUHLER

La rédaction de L'Hôte a choisi de reproduire dans la présente livraison l'hommage à Jules-Frédéric Gueisbuhler, écrit en 1998 par Denis Petitjean. Ce texte a fait l'objet d'une publication tirée à 50 exemplaires, à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la fondation du village de Souboz.

Il n'existe actuellement plus que deux classes uniques couvrant neuf années scolaires, dans le Jura bernois: Les Prés de Cortébert et Mont-Crosin.

Dans le canton du Jura, par contre, la loi scolaire du 20 décembre 1990 supprime l'existence des classes uniques. L'ordonnance scolaire du 29 juin 1993 décrète qu'une école doit comporter au moins trois classes.

Une pédagogie aux multiples facettes

Les exigences de la classe unique

Il m'est difficile de définir la pédagogie de Jules Gueisbuhler. Le mieux, pour en rendre compte, consiste me semble-t-il à rappeler quelques traits marquants de sa riche personnalité ainsi que quelques événements qui jalonnèrent, telles des pierres de touche, son enseignement.

Il faut se rappeler que la classe de Souboz, en ce temps-là, était une classe unique, c'est-à-dire qu'elle comprenait tous les degrés. Elle a compté jusqu'à soixante élèves, selon les témoignages

des anciens. Effectif impressionnant même si, quelques années plus tard, l'effectif moyen n'était plus que de trente-cinq élèves.

Ni les programmes, ni les objectifs par rapport aux connaissances, ni les problèmes liés à la discipline ne présentaient les mêmes exigences qu'aujourd'hui. Néanmoins, la maîtrise d'une classe unique n'était pas une sinécure. Elle exigeait de l'enseignant une organisation rigoureuse, un investissement et une gymnastique cérébrale de tous les instants. La classe unique ne laissait aucun répit.

Il fallait quasiment avoir le don d'ubiquité pour apprendre à lire et à écrire aux plus petits et, dans le même temps, dispenser une leçon de géographie aux moyens et une d'arithmétique au degré supérieur. Gageure permanente et extrêmement éprouvante.

C'est à ce régime impitoyable que fut soumis le régent durant toute sa longue carrière. Sans des aptitudes pédagogiques exceptionnelles, une haute estime à la fois des enfants et de son travail, ou plus exactement de son sacerdoce, il n'aurait pu assumer sa lourde tâche et transmettre à chaque élève, comme il le fit si bien, un bagage correspondant à ses aptitudes. Pousses tendres et frères, certes, mais le contrat n'en était pas moins rempli. Pour moi, ce motif justifie à lui seul une pensée de reconnaissance. Fût-elle posthume.

Une stature qui en imposait

Par sa stature, sa corpulence, sa taille généreuse, sa voix puissante, son regard bleu gris, le régent en imposait. Son autorité était naturelle. Elle émanait de son être même, non d'une volonté qu'il aurait eue de nous y soumettre. Quel que fût le brouhaha, dès que nous entendions son pas dans les corridors le silence s'installait instantanément. Et à sa façon d'ouvrir la porte, de nous saluer, de poser ses clés sur le pupitre, nous pouvions plus ou moins percevoir l'état de sa météo intérieure. (...)



Jules-Frédéric Gueisbuhler (1888 -1967).

LE CIMETIÈRE, EXPRESSION SPATIALE DES PRATIQUES FUNÉRAIRES ET DES REPRÉSENTATIONS DE LA MORT. LE CAS DU DISTRICT DE DELÉMONT

Avant-propos

Cet article est le condensé d'un mémoire* réalisé pour l'obtention d'une licence en géographie à l'université de Neuchâtel. Le texte original s'intéresse de manière plus approfondie à l'évolution spatiale du cimetière de Delémont, même si tous les cimetières du district ont été étudiés afin de comparer un espace funéraire «citadin» avec des cimetières ruraux. Les recherches concer-



Richesse ornementale d'un monument funéraire en forme d'église, XIX^e siècle. Basse-cour, ancien cimetière. Photo Christel Lovis

nant l'espace funéraire delémontain ont été facilitées par les nombreuses archives conservées, qui s'avèrent plus rares voire inexistantes pour les villages. Le présent article ne mentionne cependant que les cimetières villageois.

Introduction

Vécue comme une rupture, la mort perturbe l'organisation de la société, mais elle la stimule également, dans le sens où elle l'oblige à trouver des formes culturelles - les pratiques funéraires - pour s'organiser et remettre en place l'ordre bouleversé par le décès. La perception de la mort change - et avec elle les pratiques funéraires - d'une communauté ou d'une région à l'autre, voire au cours du temps au sein d'un même groupe social. Cet article tentera de montrer comment la perception de la fin ultime a évolué dans le district de Delémont, et surtout comment cette évolution a été transcrite dans l'espace funéraire.

Construction de l'espace des morts au cours des siècles¹

Les fouilles archéologiques entreprises dans la région jurassienne ont mis au jour des éléments permettant de suivre quelques bribes de l'évolution du culte des morts chez nos ancêtres.

La plus ancienne trace qui semble s'y rapporter remonte à environ 3000 ans

avant Jésus-Christ (Néolithique). Il s'agit d'une dalle percée d'un trou, façade principale d'un dolmen «à hublot», qui se situe à Courgenay, en Ajoie. Ce type de sépulture se retrouve dans tout le nord de l'arc jurassien. La plus grande partie de l'édifice était enterré sous un amas de pierre et de terre (le lumulus): seule la partie perforée du dolmen était visible. L'ouverture était peut-être utilisée par les vivants pour y passer des offrandes, permettant ainsi une interaction entre les vivants et les morts. Ces tombeaux étaient parfois vidés de leurs ossements afin de recevoir de nouvelles dépouilles. D'après des observations faites sur d'autres monuments semblables, il semblerait que seuls les personnages de haut rang y étaient inhumés.

Plus tard, vers 1200 avant Jésus-Christ (Age du Bronze), apparaissent dans le Jura comme ailleurs en Occident de nouveaux rites funéraires. Les corps, jusqu'alors inhumés, de façon individuelle ou collective, sont désormais essentiellement brûlés sur des bûchers. Les travaux pour la construction de la Transjurane ont mis au jour à Delémont (au lieu-dit «En la Pran») une nécropole comportant une quarantaine de tombes datant de l'Age du Bronze final. Chaque tombe consiste en une fosse dans laquelle on a enfoui une urne en terre cuite qui contient les restes calcinés d'un individu. Les ossements sont accompagnés de petites poteries, ainsi que de bijoux ou d'autres objets de parure. (...)